

Être heureux ce n'est pas tout avoir,
c'est n'avoir besoin de rien d'autre.



Printemps

Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !
Voici le printemps ! mars, avril au doux sourire,
Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis !
Les peupliers, au bord des fleuves endormis,
Se courbent mollement comme de grandes palmes ;
L'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes ;
Il semble que tout rit, et que les arbres verts
Sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.
Le jour naît couronné d'une aube fraîche et tendre ;
Le soir est plein d'amour ; la nuit, on croit entendre,
A travers l'ombre immense et sous le ciel béni,
Quelque chose d'heureux chanter dans l'infini.

Victor Hugo

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Compte tenu de la situation exceptionnelle en matière d'urgence sanitaire, la révision du PLU est mise en veille.

Nous attendrons la fin du plan de confinement pour reprendre les réunions et avancer sur ce projet.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Malgré le confinement, le tri sélectif continue...

Pour vous rendre sur un Point d'Apport Volontaire (P.A.V.) :

- Déplacez-vous seul vers le P.A.V. le plus proche de chez vous,
- Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case :
« déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Chambéry, vendredi 3 avril 2020

Coronavirus :

Maintien de l'interdiction de brûlage des déchets verts en Savoie

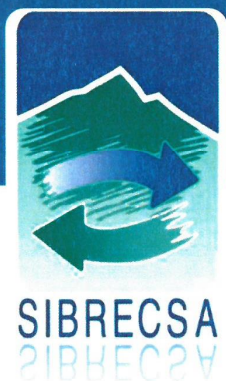
Les conditions climatiques actuelles et le confinement de la population imposé pour limiter la propagation du Covid-19, ont favorisé les travaux d'extérieur entraînant de nombreuses demandes de dérogation à l'interdiction de brûlage, compte tenu de la fermeture de la plupart des déchetteries du département.

Le Préfet de la Savoie rappelle l'interdiction des pratiques de brûlage à l'air libre des déchets végétaux.

Les arrêtés préfectoraux encadrant les pratiques de brûlage à l'air libre des végétaux sur le département de la Savoie restent en vigueur et doivent être respectés pour éviter de dégrader la qualité de l'air.

Pour les particuliers, il est donc demandé à chacun de stocker ses déchets verts le temps que les conditions sanitaires se rétablissent et que les déchetteries réouvrent.

Pour les professionnels, les demandes de dérogations pour des contraintes d'accès ou des motifs sanitaires doivent continuer à être adressées à la DDT, afin que ces demandes soient instruites et qu'une réponse vous soit apportée.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pontcharra, le 08 avril 2020

Brûlage des déchets verts : une pratique interdite et punissable

En cette période de confinement et avec des conditions climatiques favorables, beaucoup de particuliers profitent pour faire l'entretien de leurs jardins, engendrant ainsi une production importante de déchets verts. Les déchèteries du territoire étant fermées suite aux restrictions gouvernementales imposées, plusieurs habitants ont donc fait le mauvais choix de brûler leurs végétaux.

Nous rappelons que cette pratique dégage divers polluants : hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes, monoxyde de carbone, etc dont des particules fines (PM10) fortement polluantes pour les personnes à proximité des feux.

Comme le stipule la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage des déchets verts, cette pratique est punissable d'une amende à hauteur de 450€.

En cette période d'épidémie il est primordial de pouvoir offrir une bonne qualité d'air aux personnes.

Afin de valoriser les végétaux à domicile plusieurs méthodes sont possibles :

- Le mulching : taille fine de l'herbe haute laissée sur place pour protéger et nourrir la pelouse.
- La taille d'arbres : les tiges longues et droites peuvent servir dans le potager. Les plus grosses branches peuvent être utilisées pour les barbecues de cet été.
- La taille de haies et d'arbres : entassées les tailles de haie et d'arbre peuvent servir d'abris pour la faune du jardin.
- Le paillage : les tontes de pelouse sèches peuvent servir de paillage pour les arbustes, haies ou au potager.

Il en va de la responsabilité de chacun de respecter l'interdiction de brûler les végétaux.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pontcharra, le 25 mars 2020

URGENT – RAPPEL

Le SIBRECSA rappelle que, dans le contexte de l'apparition du COVID-19 sur le territoire français, il est encore plus important de respecter le règlement de collecte des ordures ménagères :

tous les déchets doivent être mis en sacs fermés y compris les masques de protection, autres textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout, ...) et les mouchoirs à usage unique.

Ils représentent en effet un risque infectieux non négligeable pour les personnels de collecte.

Les bacs présentant des déchets non conformes pourront ne pas être collectés.

Nous comptons sur la vigilance et le respect de chacun.

Contact

Vincent ZANARDI – 06.44.38.00.41. – com.sibreca@orange.fr

Information frelon asiatique

Le frelon asiatique a été repéré en Savoie en 2018, année au cours de laquelle deux nids ont été détruits, l'un à Grésy-sur-Aix, l'autre à Saint-Béron. Des insectes ont été repérés à Saint-Pierre d'Albigny mais aucun nid n'a été trouvé.

En 2019, des frelons asiatiques ont à nouveau été repérés à Saint-Pierre d'Albigny et aux alentours. Neuf nids ont été détruits en Savoie dont Frèterive, Aiton et Chamoux sur Gelon. Des restes de nids ont été découverts tardivement à Saint-Pierre d'Albigny et Villaroux.

En avril 2020, c'est à Montrallant, près des ruines de l'ancienne ferme Couturier que l'on a trouvé un reste de nid à Villaroux.

Le frelon asiatique est classé danger sanitaire de deuxième catégorie. Une fois installé, il peut avoir un fort impact par prédation sur les insectes pollinisateurs en général et sur l'abeille en particulier.

Au printemps, les femelles fondatrices sortent de leur abri. Elles construisent un nid primaire qui peut atteindre la taille d'une orange dans un endroit abrité (hangar, abri de jardin, avancée de toité) Au cours de l'été, les frelons asiatiques se déplacent et construisent un nid secondaire en forme de poire qui peut atteindre 70 par 50 centimètres. Il se trouve en général à une bonne hauteur (entre 10 et 30 mètres souvent dans un arbre).

Si vous pensez être en présence de frelons asiatiques, **n'intervenez pas vous-mêmes**. Faites un signalement sur le site www.frelonsasiatiques.fr . Le GDS des Savoie aura accès au dossier. Il dispose d'un réseau de 24 référents sur la Savoie pour confirmer la présence d'insectes ou de nids. En cas de confirmation de nid, un désinsectiseur sera alors mandaté pour effectuer sa destruction.

Vous pouvez aussi consulter des fiches et des documents disponibles sur ce site.

M. Yves BONNIVARD responsable de la lutte « Frelon Asiatique » au GDS-73 (Groupement de Défense Sanitaire)

Claude TIBERI référent Frelon Asiatique Combe de Savoie

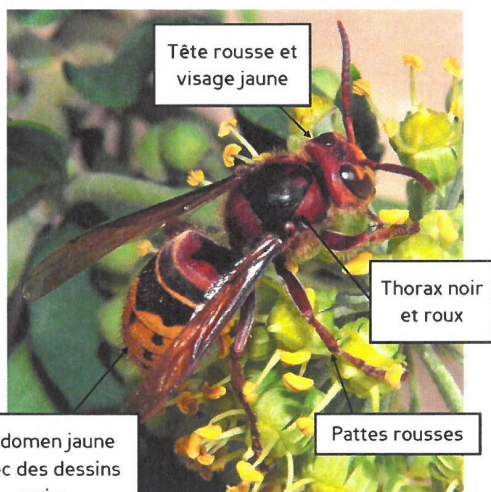


Le Frelon Asiatique (*Vespa velutina*) Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique est très souvent confondu avec le frelon européen.
Voici comment les différencier :

FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*

Pierre Falatico, 2013



Taille: ouvrière: 25 à 35 mm
reine: 40 mm maxi

Le frelon européen est reconnaissable à son abdomen à dominante jaune vif, avec des bandes et des dessins noirs sur chaque segment.

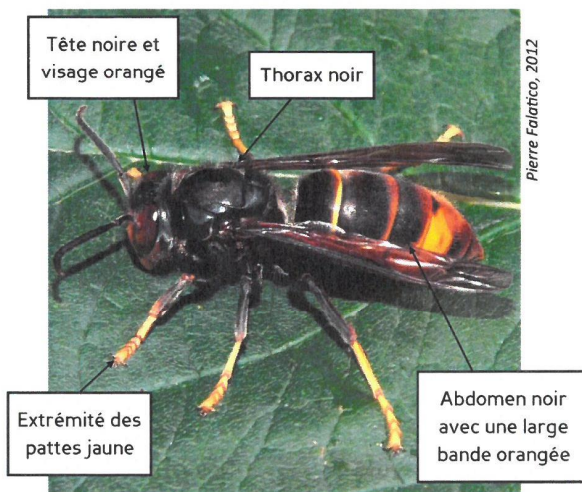
Son thorax est noir et roux, ses pattes et ses ailes sont rousses.

Sa tête vue de face est jaune. Elle est rousse sur le dessus.

Il donne une impression de lourdeur lors de ses déplacements au sol et en vol.

FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*

Pierre Falatico, 2013



Taille: ouvrière: 23 à 30 mm
reine: 35 mm maxi

Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.

Son thorax est entièrement noir, ses ailes sont foncées.

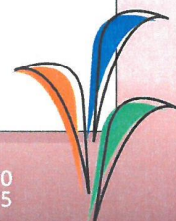
Sa tête vue de face est orange. Elle est noire sur le dessus.

Très actif, il est continuellement en mouvement lorsqu'il butine. Il est capable de rester en vol stationnaire dans l'attente d'une proie.

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer.

Attention: Les personnes allergiques doivent rester éloignées.

Ne vous approchez pas d'un nid, les frelons vont le défendre.



La bibliothèque numérique e-medi@s :

c'est gratuit !

En cette période exceptionnelle de confinement, Savoie-biblio, la direction de la lecture publique mutualisée des Départements de Savoie et Haute-Savoie, propose gratuitement ses ressources numériques à tous les Savoyards et Haut-Savoyards. Pour se distraire, s'informer ou se former, le dispositif e-medi@s offre un accès en ligne à la presse, à de l'autoformation et à des vidéos, le tout accessible jusqu'au 31 mai 2020.



Avec e-medi@s, la bibliothèque numérique de Savoie-biblio, chacun peut :

- se tenir informé grâce à la presse en ligne : des centaines de magazines, journaux, hebdomadaires, quotidiens, presse régionale, nationale, étrangère ;
- apprendre à son rythme avec l'autoformation : soutien scolaire pour soulager les parents dans leur mission de continuité pédagogique, apprentissage des langues, aide à la vie professionnelle ou personnelle, remise à niveau adulte, code de la route, cours de musique, etc. ;
- visionner des films grâce à Savoie-Ciné-biblio : fiction, animation, court métrage, films pour le jeune public le choix est vaste.

Informations pratiques :

- ces ressources sont accessibles depuis les PC, tablettes et smartphones ;
- ce service est offert jusqu'au 31 mai 2020 ;
- l'inscription est réservée aux personnes majeures, l'accès aux ressources pour les mineurs se fait sous le contrôle d'un adulte ;

Confection de masques

Appel aux Villarotins

Prochainement nous devons tous porter des masques pour nous déplacer, aussi je lance un appel à tous les Villarotins pour qu'ensemble nous puissions réaliser environ 200 masques :

- pour aider à la réalisation vous pouvez chercher dans vos armoires ou travailleuses le matériel nécessaire pour la réalisation de ces masques :
 - Chute de coton pour l'extérieur et la doublure
 - Molleton fin, polaire fine, é
 - Elastique souple
- et pour les couturiers et couturières, quelques heures de leur temps pour confectionner les masques. Plusieurs modèles de patron pourront être proposés et échangés.

Si vous êtes prêts à participer vous pouvez contacter le 06 30 66 74 70 ou laisser un message à attelagedemontraillan@orange.fr

Nouveauté à la médiathèque : une applithèque

Difficile de faire un choix parmi toutes les applications tablettes disponibles aujourd'hui !

La Médiathèque Fabrice Melquiot vient de créer son Applithèque : une sélection d'applications testées et approuvées par nos bibliothécaires et par nos usagers.
A découvrir les yeux fermés !

Des idées pour tous. Il s'agit de vous conseiller des applications ludiques et créatives pour les enfants mais aussi pour les adultes et pourquoi pas également les personnes âgées désireuses de se familiariser avec la tablette.

Des applications en tous genres :

- Pour les enfants : jeux pédagogiques ou créatifs, jeux musicaux, coloriages animés...
- Pour les adolescents, adultes et les personnes âgées : casse-tête, puzzle, livres numériques ou création vidéo ; il y en a pour tous les goûts.

Toutes ces propositions sont classés en différentes grandes rubriques : âge concerné, catégorie ou grand thème, plateforme suivant les formats disponibles, gratuité ou non.

L'Applithèque sera alimentée régulièrement. Si vous souhaitez être avertis à chaque fois qu'une nouvelle application est conseillée, rien de plus simple, il suffit de vous inscrire directement sur le site de l'Applithèque !

Retrouvez l'Applithèque de la médiathèque Fabrice Melquiot sur :

<https://applithequemediam.wixsite.com/website>